

Fribourg, le 5 juin 2020

Commission des affaires extérieures CAE

Rapport au Grand Conseil pour l'année 2019

1. Présidence, membres, séances

—

Présidence : Gabrielle Bourguet

Vice-présidence: Bernadette Hänni-Fischer (jusqu'au 4 juillet 2019)
Nicolas Pasquier (depuis le 5 juillet 2019)

Membres : David Bonny, Adrian Brügger, Daniel Bürdel, Michel Chevalley, Romain Collaud, Olivier Flechtner, Xavier Ganioz, Johanna Gapany (jusqu'au 30.11.2019), Bernadette Hänni-Fischer (depuis le 5 juillet 2019), Madeleine Hayoz, Pascal Lauber (depuis le 20 décembre 2019) Christa Mutter, Nicolas Pasquier (jusqu'au 4 juillet 2019), Roger Schuwey, Susanne Schwander

En 2019, la CAE s'est réunie à six reprises (22 février, 10 mai, 6 juin, 5 juillet, 28 août et 12 septembre).

2. Statut du présent rapport

—

- > Par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantionales.¹
- > En contrepartie, la Commission et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil *de manière adéquate* de leurs activités.²
- > Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. En complément, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

¹ Art. 5 al. 2 LConv.

² Art. 5 al. 3 LConv.

3. Activités sur le plan cantonal

3.1 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

La CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg. Ce dernier prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures.

3.2 Consultations sur le plan cantonal

En vertu de la LConv, la CAE est habilitée à prendre position au sujet de conventions en cours de négociation et – à moins qu'une commission interparlementaire ne soit chargée de le faire – à se prononcer sur le résultat de ces négociations avant la signature définitive par le Gouvernement.

En 2019, la CAE a adressé au Conseil d'Etat des prises de position concernant le projet suivant :

- > *Projet d'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)*
- > *Projet concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg*

3.3 Examen préalable d'actes du Grand Conseil

La CAE est chargée de l'examen préalable de projets d'actes portant sur l'adhésion à une convention, ou sur la modification ou la dénonciation d'un tel texte.

En 2019, la Commission a été chargée de l'examen préalable du projet suivant :

- > *Projet de loi 2018-DIAF-35 portant adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg*

4. Consultations interparlementaires

Avant leur signature par les gouvernements et à moins que les cantons en question n'y renoncent à l'unanimité, les conventions impliquant plus d'un canton CoParl sont soumis à l'examen d'une commission interparlementaire (CIP) de consultation composées de sept député-e-s par canton concerné. Les membres de la délégation fribourgeoise sont recrutés parmi ceux de la CAE.

En 2019, une commission interparlementaire de consultation a été instituée pour l'examen des deux projets suivants :

- > *Projet de concordat [national] sur les jeux d'argent (CJA)*
- > *Projet de convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)*

La CIP a siégé en quatre séances réparties sur deux jours et adopté des propositions à l'attention des conférences gouvernementales nationale (CDCM) et régionale (CRLJ). Selon la planification prévue, les deux accords seront soumis aux parlements pour ratification courant 2020.

Sous une forme ou une autre (échanges informels avec d'autres organes du Grand Conseil et avec l'administration, décision sur l'opportunité d'instituer une CIP, examen préalable en vue du traitement en CIP), ces deux projets ont occupé la Commission à chacune ou presque de ses six séances. La CAE a notamment reçu, en date du 22 février et du 5 juillet 2019, M^{me} la Vice-présidente de la Commission de justice, qui lui a fait part d'un certain nombre de réserves à l'égard du projet de concordat national, question qui, par la suite, a fait l'objet d'une question parlementaire déposée par la Commission de justice.

5. Commissions interparlementaires de contrôle

—

A fin 2019, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté au sein de six commissions interparlementaires de contrôle. Deux membres de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des cinq délégations fribourgeoises (voir tableau ci-après). En cas d'empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

CIP	Objet de la surveillance	Représentants CAE
CIP CSR	Exécution de la convention scolaire romande	Madeleine Hayoz (vice-présidente de la délégation), Michel Chevalley
CIP détention pénale	Exécution des concordats latins sur la détention pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes	Roger Schuwey, Olivier Flechtner (suppléant)
CIP GYB	Gymnase intercantonal de la Broye	Johanna Gapany (jusqu'au 30.11.2019), Bernadette Hänni-Fischer
CIP HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale	Daniel Bürdel, Michel Chevalley, Nicolas Pasquier
CIP HIB	Hôpital intercantonal de la Broye	David Bonny, Nicolas Pasquier
CIP SIERA*	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier	Madeleine Hayoz, Bernadette Hänni-Fischer

* Constituée le 4 novembre 2019.

6. Autres activités sur le plan intercantonal

6.1 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Institué par la CoParl, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est un organe de coordination composé d'un représentant par canton signataire. Le BIC, qui dispose d'un secrétariat permanent (assuré par les services parlementaires du Grand Conseil de Genève), assure l'échange d'informations et la coordination parlementaire relatifs aux affaires intercantionales et internationales qui intéressent les cantons contractants et sert d'interlocuteur aux conférences gouvernementales.

En 2019, Fribourg a été représenté au BIC par la présidente de la CAE, suppléée dans cette tâche par la vice-présidente, puis par le vice-président. M^{me} Bourguet a par ailleurs présidé cet organe intercantonal.

6.2 Conférence législative intercantonale (CLI)

Le 7 juin 2019 s'est reconstituée à Zurich la Conférence législative intercantonale (CLI). Cette instance relativement informelle vise à servir de plateforme d'échange en matière intercantonale pour les membres des parlements cantonaux suisses. Elle dispose désormais d'un secrétariat permanent financé par les cantons membres. Les cantons non-membres sont invités à participer aux manifestations de la CLI moyennant finance.

Chargée par le Bureau du Grand Conseil de décider de l'opportunité d'une adhésion, la Commission des affaires extérieures a choisi, à l'instar des autres cantons signataires de la CoParl, de renoncer pour l'instant à adhérer à cette nouvelle structure sans toutefois exclure d'emblée une adhésion future et tout en restant ouvert à des participations et collaborations ponctuelles.